REGLEMENT DE LA COURSE

L'association **NABORFUN**, organise plusieurs courses.

1. **Le NaborRaid 12 km :** une épreuve d'environ kms proposant plus de vingt obstacles. Elle est ouverte aux participants âgés au minimum de 14 ans le jour de la course (décharge parentale obligatoire pour les 14-18 ans)

2. **Le NaborRaid 6 km** : course d'obstacles d'une distance d'environ 6 km accessible à partir de 8 ans le jour de la course pour s'éclater sur un parcours plus court que les 12 kms du NaborRaid. Décharge parentale obligatoire pour les 8/18 ans.

Chaque participant doit lire attentivement ce règlement et le respecter scrupuleusement.

Lexique : toute personne inscrite à nos défis est dénommée dans le présent règlement soit raideur, soit concurrent ou encore participant.

***

Article 1 - Conditions d'inscription et de participation :

- Règlement de la course :

  L'inscription aux courses impliquent et emportent l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'engagement de s'y soumettre. Le participant exonère l'organisateur de toute responsabilité pour tout incident ou accident susceptible de survenir avant, pendant ou après la course découlant du fait de sa part d'un manquement au règlement.

- Questionnaire de santé, certificat médical ou licence sportive

  La participation à l'une des courses est soumise à la présentation obligatoire du questionnaire de santé UFOLEP. Si vous avez répondu oui à minimum une question, vous devrez également présenter :

  - soit une licence sportive de n'importe quelle fédération sportive;
  - soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

  Le certificat médical devra être déposé via le lien transmis par mail.
  En l'absence de l'un de ces documents, le coureur ne pourra prendre le départ

- **L'inscription sur place n'est pas possible le jour même.**

NABORFUN – 48, passage des Poilus- 57500 SAINT-AVOLD
Siret 834 911 562 00025 APE 94992Z.
Association inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous le numéro : Volume 51 - Folio n°62

- Annulation et remboursement :

  Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

  En cas d'annulation de la course par les autorités, les inscrits seront remboursés.

- Remise du Dossard :

  Le dossard est remis à l'athlète le jour de l'épreuve.

  Un contrôle d'identité sera réalisé lors de la remise du dossard.

  Les coureurs devront se présenter une heure avant le départ de la course à l'accueil situé place du champ de foire à l'Agora pour la remise du dossard

  Chaque coureur devra le porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, sur la poitrine.

- Départ des courses :

  Les départs des courses sont prévus par vagues. L'horaire de départ est à choisir lors de l'achat du billet.

  Si les conditions sanitaires devaient l'imposer, la direction de course pourra être amenée à étager les départs par vagues toutes les 5 mn. Dans ce cas les concurrents seront avertis lors de leur convocation et sur le site de l'association : **https://www.naborraid.com**, ainsi que son Facebook : **(20+) NaborRaid | Facebook**.

Article 2 : Ravitaillement :

- Il y aura 2 ravitaillements sur les parcours

Article 3 - Assurance :

a. Responsabilité civile :

   L'association est couverte par un contrat d'assurance souscrite auprès de la société AXA.

   Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. La responsabilité de l'organisation sera dégagée après abandon ou mise hors course.

b. Assurances dommages corporels :

   Il est vivement conseillé aux athlètes de souscrire une assurance personnelle de dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

NABORFUN – 48, passage des Poilus- 57500 SAINT-AVOLD
Siret 834 911 562 00025 APE 94992Z.
Association inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous le numéro : Volume 51 - Folio n°62

Article 4 - Sécurité, encadrement et bonne conduite :

L'arrivée sur site est conseillée au moins 1 heures avant le départ, afin de procéder aux formalités d'admission et à l'échauffement pour la course qui aura lieu 15 minutes avant le départ.

Les concurrents pourront selon le cas être appelés au départ par vagues horaires. Ils se présenteront à l'heure sur la ligne de départ et partiront avec la vague à laquelle ils seront répertoriés.

Nous mettons à votre disposition un parc à sacs pour déposer vos effets personnels. Si vous choisissez de ne pas utiliser ce service, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou détériorisation.

Le port d'objets (tels que sacs, téléphones, appareils photos, caméras, bijoux, piercings, montres, lunettes, etc...) est absolument déconseillé. L'organisation décline toute responsabilité en cas de bris, perte et même de blessure causée par le port de tels biens.

Les participants s'engagent à respecter avant, pendant et après sa course les consignes et directives, notamment de sécurité, susceptibles de lui être délivrées, par voie d'affichage ou de message audio, par les membres de l'organisation.

Pour sa sécurité et celle des autres participants, sera refusé le départ du Raider présentant des signes manifestes d'imprégnation alcoolique ou semblant être sous l'effet de substances susceptibles d'altérer ses capacités.

En tant que de besoin, il devra accepter tant avant qu'après le départ de la course de se faire examiner par un médecin, lequel pourrait constater une contre-indication à la participation au Raid, voire conclure à son inaptitude.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (très fortes pluies, risques d'orages puissants…) et/ou pour toutes autres raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de décaler ou reporter les départs.

L'organisation se réserve également la possibilité d'exclure un concurrent du parcours ne se soumettant pas au présent règlement. Il en irait de même du Raider mettant ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité, ainsi que celle des tiers, Raiders ou non.

En cas d'abandon, le concurrent se signalera dès que possible à l'organisation, notamment aux postes de ravitaillement et/ou aux personnes de l'organisation qui ferment les courses en leur remettant son dossard.

Secours et Assistance médicale :

Des postes de secours destinés à porter assistance à toute personne en danger seront assurés par la Protection Civile. Ils sont implantés à l'accueil Place du champ de foire à l'Agora. Il appartient à un participant en difficulté ou blessé de faire appel aux secours en se présentant à eux ou en demandant à ce qu'il soit fait appel à eux.

Le participant s'engage à se soumettre de fait à l'autorité des médecins ou secouristes présents et à accepter leurs décisions de mise hors course et/ou d'évacuation s'ils concluent à son inaptitude à poursuivre la course ou qu'il met en danger sa sécurité ou santé personnelle.

NABORFUN – 48, passage des Poilus- 57500 SAINT-AVOLD
Siret 834 911 562 00025 APE 94992Z.
Association inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous le numéro : Volume 51 - Folio n°62

Respect des personnes :

Le concurrent s'engage à se comporter de manière respectueuse à l'égard des membres de l'organisation, partenaires du NaborRaid, bénévoles, spectateurs, visiteurs et des autres participants. Il s'interdit de faire preuve d'agressivité ou d'adopter un comportement dangereux pour son intégrité physique ou celle des autres participants. Il s'engage à respecter les autres en ne s'autorisant aucune insulte, ni menace ou attitude ou propos dégradants ou immoraux.

Le participant portera assistance à toute personne en danger ou en difficulté et préviendra les secours. Pour la sécurité de tous, il s'engage à ne pas gêner le passage éventuel des voitures de l'organisation, ni l'intervention des secours.

Respect de l'environnement :

Le NaborRaid est un événement écoresponsable. Des poubelles sont disposées en grand nombre à chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Entre les postes de ravitaillement chaque Raider conservera impérativement ses emballages et détritus jusqu'au poste suivant.

Toilettes :

Des toilettes seront disponibles à l'accueil place du champ de foire à l'Agora

Article 5 - Droit à l'image :

Le Raider abandonne son droit à l'image au bénéfice de l'organisation. **Il renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, ainsi qu'à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.**

L'organisateur et ses partenaires sont en conséquence autorisés à capter l'image du participant notamment par la prise de photographies, ainsi qu'à l'utiliser et à la diffuser à titre gratuit sur tous supports pendant une durée de dix ans après la manifestation

Le participant autorise l'usage et la diffusion de son image, notamment des photographies le représentant, à des fins commerciales, publicitaires et promotionnelles, de communication interne ou externe.

La reproduction et la diffusion de l'image du Raider pourra intervenir sur tous supports qu'ils soient écrits, électroniques ou audio-visuels, sous forme d'articles et communiqués de presse (traditionnelle, professionnelle, web), de communiqués à destination des partenaires de l'organisateur et des partenaires de ces derniers, de documents promotionnels et publicitaires, de diffusion sur le ou les sites internet de l'organisateur et de ses partenaires.

NABORFUN – 48, passage des Poilus- 57500 SAINT-AVOLD
Siret 834 911 562 00025 APE 94992Z.
Association inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous le numéro : Volume 51 - Folio n°62

L'utilisation de l'image du participant ne pourra porter atteinte à sa réputation et ne devra être ni dégradante, ni diffamatoire ou injurieuse. L'utilisation de ces photographies par l'organisateur et ses partenaires ne pourra faire l'objet d'une transaction commerciale.

Article 6 – Protection des Données Personnelles :

A l'occasion de l'inscription du Raider sur le site https://www.naborraid.com/ l'association NaborFun de SAINT-AVOLD a recueilli des données à caractère personnel directement ou indirectement nominatives.

Les données personnelles collectées sur le site sont exclusivement à usage interne de l'inscription au NaborRaid. Les données ainsi collectées ne seront ni cédées, ni échangées ou louées. Dans l'hypothèse où le Raider n'aurait pas fourni les informations correspondant aux champs obligatoires du formulaire en ligne, l'organisation ne serait pas en mesure de traiter l'inscription.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés », le Raider peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant à l'association NaborFun de SAINT-AVOLD.

Article 7 - Litiges :

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant tout recours judiciaire en portant une réclamation à l'attention de l'association **NaborFun de SAINT-AVOLD**, **48 Passage des Poilus à 57500 SAINT-AVOLD** par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai maximum de dix (10) jours suivant le NaborRaid. Au-delà de ce délai, plus aucune réclamation ne serait recevable.

A défaut d'un règlement à l'amiable, tout litige auquel le présent règlement pourrait donner lieu sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de METZ, lesquelles feront application de la loi française.

NABORFUN – 48, passage des Poilus- 57500 SAINT-AVOLD
Siret 834 911 562 00025 APE 94992Z.
Association inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Saint-Avold sous le numéro : Volume 51 - Folio n°62